

# Infos Sud Education Calvados

N° 51 - Mars 2011

## TOUS ATTAQUÉS, ON SE DÉFEND TOUS ENSEMBLE !

- 1 - Edito
- 2 - Dispositif [E]CLAIR
- 3 - Réunions d'Infos Syndicales
- 4 - Ça suffit !!!
- 5 - Trop, c'est trop !
- 6 - Agenda des luttes

Partout en France, les collègues se mobilisent dans leur établissement : boycott de CA, votes contre les DHG, AG des personnels, diffusions de tracts aux parents d'élèves. Dans le Calvados, la manifestation du 22 janvier a bien montré l'attachement de la population au service public d'éducation. Le 10 février, nous étions 2200 dans les rues de Caen à crier notre indignation.

Mais en face, nous nous heurtons à un mur de mépris et d'obstination. Depuis plusieurs années nous avons perdu des milliers de postes mais cette fois, le gouvernement a décidé de passer à la vitesse supérieure.

Tout le monde est touché d'une façon ou d'une autre ! La carte scolaire est une catastrophe. Rien ne peut plus se négocier même à la marge. Pourtant, l'Education nationale détient le record du taux d'encadrement le plus faible de tous les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (*l'OCDE compte 34 pays*) avec seulement 6,1 enseignants pour 100 élèves-étudiants. C'est dans le primaire et le supérieur que la situation est la pire avec seulement 5 enseignants pour 100 élèves-étudiants. Dans cette étude, les salaires des enseignants français apparaissent également "faibles" en comparaison internationale.

Cette pénurie entraîne des situations de violence et de souffrance au travail rarement vues dans la Fonction Publique d'Etat. Comment mener à bien une mission de service public lorsque le manque de moyens et la pression de la hiérarchie s'accroissent d'année en année ? Le « syndrome France Télécom » gagne de plus en plus les collègues avec des tentatives de suicides et des suicides qui commencent à attirer l'attention des médias. L'administration, quant à elle, reste sourde à la détresse croissante des personnels. Jusqu'à quand devons-nous assister à ces drames humains ?

Nous sommes tous conscients de la légitimité de nos revendications pourtant si nous nous mobilisons les uns après les autres, chacun dans notre coin, nous n'obtiendrons rien. C'est tous ensemble qu'il nous faut lutter !

- **Les actions du 16 mars ou du 23 mars** pour la défense respectivement des collèges puis des lycées, nous concernent tous. (*cf. agenda p 6*)
- Après le **Comité Technique Paritaire Académique du 29 mars** qui concerne le 2nd degré, il y aura un Comité Technique Paritaire Départemental pour le 1er degré. (*cf. tract page 5*)

## TOUS DANS LA RUE LE 19 MARS !

Nous sommes tous victimes de la même politique de casse du service public d'éducation et nous sommes tous victimes de la même politique de casse de tous les services publics.

De la maternelle à l'université, ne faisons qu'un pour défendre ce qui nous tient tous à cœur : les moyens d'exercer correctement notre métier, sans souffrance, pour que le droit à l'éducation pour tous ne soit pas qu'une belle phrase.

# Dispositif [E]CLAIR :

## De l'éducation prioritaire au tout sécuritaire

L'expérimentation libérale du dispositif CLAIR concernait 105 établissements à la rentrée 2010. Elle va s'étendre pour la rentrée 2011 aux écoles et aux RAR (*soit 249 collèges et 1725 écoles*) en se renommant ECLAIR : « Ecole, Collège, Lycée pour l'Ambition, l'innovation et la Réussite ». L'objectif du gouvernement en est bien sa généralisation progressive afin de « se substituer aux trop nombreux dispositifs, notamment en éducation prioritaire » (*discours du Ministre aux chefs d'établissements, 21.10.2010*). Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire, ce dispositif est une véritable torpille contre l'enseignement prioritaire et la fonction publique !

### SMIC éducatif et dispositif répressif...

Les zones d'éducation prioritaire (*RAR et RSS*)<sup>1</sup>, censées lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière éducative, vont désormais lutter contre les « difficultés en matière de climat scolaire et de violence ».

Avec ECLAIR, les enseignants sont appelés à innover sur « les progressions pédagogiques, en lien avec le socle commun de connaissances et les référentiels de compétences et de connaissances des diplômes auxquels préparent les lycées professionnels »<sup>2</sup> et à « organiser le temps scolaire en encourageant notamment la pratique régulière d'activités physiques et sportives et d'activités artistiques »<sup>2</sup>. Place au SMIC éducatif, qui rendra difficile l'accès au lycée général car il s'agit de « canaliser » une partie de la population par la pratique sportive. Pour le suivi des élèves « une attention particulière est apportée aux élèves dont l'attitude ne permet pas le bon déroulement de la scolarité et déroge aux règles de vie de l'établissement »<sup>2</sup>. Il ne s'agit plus de lutter contre l'échec scolaire mais contre l'absentéisme dont la faute incombe aux parents (moins de cours et moins de prestations sociales). Alors on met en place une « mallette des parents », qui consiste en des débats-formations qui n'auront comme conséquences, que de culpabiliser un peu plus les parents, parfois désœuvrés par leurs conditions économiques et sociales...

A la culpabilisation s'ajoute la répression par « un partenariat renforcé avec les correspondants de police ou de gendarmerie » et coordonner avec les « équipes mobiles de sécurité »<sup>2</sup>. On voit bien se dessiner les idées sous-jacentes au programme ECLAIR : donner une éducation au rabais et tenir les élèves et les parents en respect par la culpabilisation et l'introduction des forces de l'ordre.

### Mise au pas des personnels et direction managériale

Mais les « innovations » sont aussi pour le personnel car le ministère généralise le principe du poste à profil pour les personnels « enseignants, d'éducation, adminis-

tratifs, sociaux et de santé »<sup>2</sup>. C'est le chef d'établissement qui recrutera ses personnels, qui s'engageront pour cinq ans, par lettre de mission ! Ils seront embauchés à la suite d'un entretien « ayant pour objet de s'assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement »<sup>2</sup>, contractuels et titulaires étant traités au même titre. Ceux qui n'adhèrent pas au nouveau projet « seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits »<sup>2</sup>. On crée un « préfet des études », personne aux pouvoirs très larges, tant au niveau pédagogique qu'éducatif, touchant une prime de 400 à 2400€ par an (*au bon vouloir du chef d'établissement*), qui contrôlera le niveau d'investissement de chacun. Choisi par le chef d'établissement parmi les professeurs ou les CPE, il est l'« élément central de la cohérence des pratiques, du respect des règles communes et de l'implication des familles »<sup>2</sup>. Après le bâton il y a la carotte... « les résultats seront pris en compte dans l'évaluation des enseignants et pourront être un élément facilitateur pour obtenir prioritairement un avancement au grand choix ou une nomination aux grades supérieurs »<sup>2</sup>. Clientélisme en perspective...

### La logique de démantèlement de l'éducation publique et de la fonction publique

Le principe de l'éducation prioritaire était de « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin » (*crédits, postes, heures d'enseignements*), pour que tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales, aient la même chance de faire partie de la cohorte des 80% d'une classe d'âge au niveau BAC. Rappelons que le classement ZEP n'a jamais eu vocation à régler tous les problèmes économiques et sociaux qui restent les principaux facteurs d'échec scolaire. Mais il s'agit de faire des économies : par exemple sur les 38 RRS ou RAR en Haute-Seine, seuls 5 établissements resteront en éducation prioritaire ! Avec ECLAIR et la disparition de la carte scolaire (*hémorragie de 11.000 élèves depuis 2007 pour les anciennes ZEP*), c'est une école à deux vitesses qui se dessine : une pour les pauvres, auxquels on dispensera un SMIC éducatif interdisant l'accès aux longues études et une pour les moins pauvres. Autant dire que cela laissera la part belle à l'enseignement privé (*à 95% confessionnel*), aidé par l'Etat pour s'attaquer au grand marché de l'éducation.

Pour ce qui est de la condition des personnels, il y a tout à craindre qu'elle se généralisera très rapidement à tous les établissements, car elle s'inscrit tout à fait dans la politique actuelle de réduire le nombre de titulaires de la fonction publique à une portion congrue.

### La lutte ne fait que commencer (des CA ont voté la sortie de ce dispositif), amplifions-la !

<sup>1</sup> Les Zones d'Education Prioritaire (ZEP) furent remplacées en 2006 par deux zones, l'une vraiment prioritaire : les RAR (*Réseau Ambition Réussite*) et les autres en RRS (*Réseaux Réussite Scolaire*). L'objectif était déjà de diminuer les moyens supplémentaires.

<sup>2</sup> Extrait de la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 (B.O. n° 29 du 22 juillet 2010).

# Des réunions d'informations syndicales auront lieu

**le mercredi 30 mars de 9h à 12h :**

A Hérouville dans la salle polyvalente de la Grande Delle.  
A Lisieux à l'Espace Victor Hugo.

**le mercredi 6 avril de 9h à 12h :**

A Vire à la Salle Jean Moulin.

Au cours de ces réunions, nous aborderons de nombreux sujets.

## Nous ferons un point

**sur la précarité** : les emplois précaires dans le 1er degré, quel avenir pour les AVS et EVS ?

**sur les nouvelles règles du mouvement :**

Les nominations des directeurs de 12 classes sur postes à profil : ces nominations échappent à la procédure habituelle, échappent aux CAPD et les représentants des personnels ne peuvent plus exercer correctement le contrôle de la régularité du mouvement.

Pas de temps partiel pour les nouveaux directeurs. il faudra choisir entre prendre un poste de direction ou un temps partiel.

Retour des postes d'adjoint fléché langue (*allemand, anglais*)

**sur la carte scolaire**, les conséquences de cette politique sur les mesures de carte.

**sur la formation initiale** des stagiaires et des étudiants. Quel accueil pour les stagiaires, quelles décisions prendre ?

**sur notre formation continue** : qu'en reste-t-il ?

**sur nos conditions de travail et les pressions hiérarchiques.**

sur les Rased , redéploiement, fermetures de postes.....

et nous terminerons sur les questions diverses.

*Vous devez envoyer l'information à l'IEN 8 jours avant la réunion.*

*Ci-dessous un modèle de lettre pour l'IEN*

A M, Mme l'IEN

Madame, Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la loi, je participerai à la réunion d'information syndicale proposée par SUD Education le mercredi 30 mars 2011 (ou le mercredi 6 avril 2011) à .....  
..... et que conformément à la loi , je récupérerai ce temps en n'assistant pas .....

signature

**L'information syndicale est un droit .**

**Vous pouvez déduire ces trois heures de vos 108 heures annuelles de service**

# ÇA SUFFIT !!!

Depuis plusieurs années, les conditions de travail des Professeurs des écoles du Calvados n'ont cessé de se détériorer.

Les raisons de ce recul sont bien entendu nombreuses, et dues en grande partie à la politique menée par ce gouvernement.

Nous pouvons tenter de les énumérer de manière certainement exhaustive:

- 1 - En premier lieu vient bien sûr le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, qui supprime des classes, des écoles et alourdit les effectifs.
- 2 - Des salaires qui n'évoluent plus et vont bientôt baisser.
- 3 - La quasi disparition de la formation professionnelle qu'elle soit initiale ou continue.
- 4 - Les règles du mouvement qui deviennent de plus en plus injustes et ne visent qu'à stabiliser les gens de force dans leur école.
- 5 - Des évaluations nationales qui génèrent du stress et une concurrence malsaine entre écoles, enseignants et élèves.
- 6 - Une médecine de prévention qui n'a plus les moyens d'exercer son rôle.
- 7 - Des pressions hiérarchiques incessantes, avec des inspections qui se passent parfois de manière brutale.
- 8 - La disparition progressive des RASED qui touche non seulement les personnels concernés mais aussi les élèves qui bénéficient de leur aide.
- 9 - L'instauration de l'aide personnalisée qui alourdit la journée des enseignants et des élèves.
- 10 - Des tâches administratives de plus en plus lourdes (*livret de compétences, B2I, ...*)
- 11 - Le développement de la précarité chez les personnes chargées d'encadrer les enfants handicapés ( *EVS-AVS* ).

Enfin nous avons appris lors de la dernière CAPD que dorénavant les temps partiels sur autorisation ne seront plus accordés systématiquement comme c'était le cas depuis plusieurs années.

Or, une des raisons de la multiplication des demandes de temps partiels est la difficulté croissante que rencontrent nombre d'enseignants à exercer leur métier à plein temps de manière sereine.

Nous savons aussi que depuis trois ans un certain nombre de nos collègues ont mis fin à leur jour, dont un la veille de la rentrée scolaire.

Ce sentiment de malaise est dû en grande partie à la désorganisation de notre travail provoqué par toutes ces décisions.

Dans d'autres secteurs professionnels, la justice a condamné les entreprises qui agissaient de la sorte.

Certes, la fonction publique n'est pas régie par le droit du travail mais il faudra bien un jour tenir compte des aspirations légitimes des personnels à travailler dans des conditions plus sereines.



# **TROP, C'EST TROP !**

**Suppression de 359 postes en Basse Normandie, à la rentrée 2011**

## **TOUS DANS L'ACTION EN MARS !**

**D'année en année, la même annonce est faite lors du budget de l'état : Trop de fonctionnaires ! Il faut en supprimer ! Suppression de postes dans l'Education Nationale...**

Mais d'année en année, les suppressions de postes sont de plus en plus insupportables pour les enseignants et pour les élèves. Le gouvernement Sarkozy a commencé par supprimer les postes des collègues qui partaient en retraite. On a pu dire « chacun part en retraite, avec son poste sous le bras ». Cela suffisait déjà à dégrader le service public.

Mais ce rythme là leur a paru trop lent : il fallait détruire le plus rapidement possible l'emploi public.

Plus question d'un respect de l'évolution du nombre d'élèves : **une augmentation avérée des effectifs en classe** n'empêche pas la suppression des postes.

À la rentrée 2011, en Basse-Normandie, les lycées rendront 44 postes, les collèges 98, les écoles 195 et les LP 6 alors qu'ils récupèrent tous les élèves des collèges qui étaient dans le dispositif « découverte professionnelle » 6 heures semaine ! Et comme le total prévu n'est pas atteint on supprimera 6 postes de décharges<sup>1</sup> !

Les conséquences seront nombreuses et toutes négatives :

- augmentation des effectifs
- aucun remplacement envisagé
- aucune formation pour les stagiaires
- non respect des spécificités des enseignements
- dégradation des conditions de travail
- dégradation de la qualité de la formation des élèves

Depuis quelques années, l'augmentation des suicides d'enseignants en lien avec le travail est constatée ainsi que de nombreuses situations de harcèlement, de dépression ... En effet, aux suppressions de postes, il faut ajouter, la surcharge d'un travail impossible à réaliser tout en s'occupant des élèves : les nouveaux référentiels, les Conseils Continus de Formation de plus en plus nombreux, les évaluations obligatoires en école primaire, les livrets de compétences, l'aide personnalisée...

## **TOUS A LA MANIF LE 19 MARS A 14H AU RECTORAT A CAEN**

Lors du Comité Technique Paritaire Académique du 29 mars 2011, les suppressions de postes seront votées de la maternelle à la classe de terminale. Nos élus boycotteront la première réunion en signe de contestation, et feront une déclaration publique pour défendre le service public, exiger le maintien des postes existants et demander la création de postes. Pour porter ces revendications et espérer être entendus, il est important que nous soyons nombreux aux côtés de nos élus le jour de cette réunion.

**De la maternelle à l'université  
TOUS en grève le 29 mars 2011 !  
Rassemblement au Rectorat à 14h**

**Mobilisons-nous contre la destruction en cours du service public d'éducation!**

<sup>1</sup> (postes répartis entre plusieurs enseignants qui acceptent de faire de la formation ou autre auprès de l'ensemble du personnel.)

## AGENDA DES LUTTES

### 16 mars :

Rassemblement à L'Inspection Académique à Hérouville où des délégations de collèges seront reçues. A 14h 30.

### 19 mars :

Action nationale citoyenne pour la défense du service public d'éducation.  
Manifestation régionale à 14h au Rectorat à Caen.

### 23 mars :

Rassemblement au Rectorat à Caen où des délégations de lycées seront reçues (*pour l'horaire, voir sur notre site*).

### 23 mars :

AG des personnels de l'éducation  
17h 30 à l'IUFM de Caen.

### 29 mars : GREVE !

AG des personnels de l'éducation  
10h (*lieu à définir, voir le site*).

Rassemblement au rectorat à 14h.

### 2 avril :

Participation à la manifestation pour la défense de l'hôpital et de la santé (*lieu et heure à voir sur le site*).

## TOUS ENSEMBLE POUR LES SERVICES PUBLICS !

## Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage

CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS  
7 Avenue de Cambridge  
14200 Hérouville Saint Clair  
02 31 24 23 36



Déposé le 11 mars 2011

Bulletin n°51  
de mars 2011

Directrice de la publication : Nicole Auxépales

#### Permanences au local

Lundi de 14h à 17h  
mardi de 14h30 à 17h30  
mercredi de 14h à 17h  
jeudi de 9h à 17h  
Vendredi de 14h à 17h

Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.

CPPAP: 0111 S 05665

ISSN: 1774-7708

Imprimé par nos soins

#### Pour contacter vos élus

PLC : denis.leclerc@voila.fr  
PLP : moisseron.eric@9online.fr  
PE : nicole.auxepales@laposte.net

